

Fondation Hôpital Saint-Joseph

Fondation reconnue d'utilité publique

185, rue Raymond Losserand

75014 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Fondation Hôpital Saint-Joseph

Fondation reconnue d'utilité publique

185, rue Raymond Losserand

75014 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres du conseil d'administration de la Fondation Hôpital Saint-Joseph,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Hôpital Saint-Joseph relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les rubriques « Correction d'erreur sur la comptabilisation des baux à constructions et loyers capitalisés » et « 4.3 Résultat exceptionnel » de l'annexe des comptes annuels qui exposent les modalités de la correction d'erreur relative aux baux à constructions accordés par la Fondation Hôpital Saint-Joseph.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau du conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui

- d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
 - il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
 - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 20 juin 2024

Le commissaire aux comptes

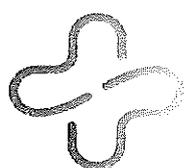
Deloitte & Associés

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Albessard', is written over a small, stylized logo consisting of a shield and vertical lines.

Henri ALBESSARD

FONDATION HOPITAL SAINT-JOSEPH

Comptes Annuels
EXERCICE CLOS LE 31/12/2023



Fondation Hôpital
Saint-Joseph

2023

I. BILAN AU 31/12/2023

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	1 720	1 526	194	319
Concessions, brevets et droits similaires	19 121	16 420	2 701	3 095
Fonds commercial	2 500		2 500	2 500
Autres immobilisations incorporelles	2 660	2 651	9	10
Immobilisations en cours	366		366	359
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	94 216		94 216	140 899
Constructions	86 098	66 045	20 053	21 293
Installations techniques, mat. et outillage	98 749	70 934	27 815	26 460
Autres immobilisations corporelles	39 687	32 999	6 688	8 078
Immobilisations en cours	5 087		5 087	5 598
Avances et acomptes			0	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	363		363	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	39 105		39 105	32 605
Créances rattachées à des participations	17 387		17 387	22 431
Prêts			0	
Autres immobilisations financières	6 535	629	5 906	6 263
ACTIF IMMOBILISE	413 594	191 205	222 389	269 910
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	6 208		6 208	6 234
Avances et acomptes versés sur commandes	20		20	163
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	18 887	3 842	15 045	12 416
Créances Caisse Pivot	73 920		73 990	73 281
Créances reçues par legs ou donations	425		425	3
Autres créances	92 733	2 553	90 180	12 250
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	37 487	309	37 178	31 911
Disponibilités	51 388		51 388	30 542
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 080		1 080	728
ACTIF CIRCULANT	281 818	6 704	275 114	167 528
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	696 743	197 909	497 834	437 439

B. Bilan passif

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds Propres sans droits de reprise	38 032	38 032
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	38 032	38 032
Fonds Propres avec droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation	167 415	167 415
Réserves	54 219	54 219
Autre Réserve	106	106
Réserve de trésorerie	14 095	14 095
Réserves affectés à l'investissement	40 019	40 019
Report à nouveau	(121 870)	(114 465)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	16 228	(7 406)
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	8 411	8 514
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	162 435	146 311
Fonds reportés liés aux legs ou donations	458	
Fonds dédiés	138 656	121 371
FONDS REPORTES ET DEDIES	139 114	121 371
Provisions pour risques et charges	32 645	25 638
Provisions pour indemnités de départ retraite	20 267	20 366
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	52 912	46 003
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12 244	19 248
Emprunts et dettes financières divers (dépôts et cautionnement reçus)	19	59
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	7 992	9 776
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 537	34 438
Dettes fiscales et sociales	46 749	49 596
Dettes des legs ou donations		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 704	2 163
Autres dettes	19 693	7 686
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	13 436	787
DETTES	143 372	123 753
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	497 834	437 439

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2023

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits d'Exploitation		
Ventes de biens et services	444 234	405 849
Ventes de biens	1 695	1 464
dont ventes de dons en nature		
Production vendue de services	442 538	404 385
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	81 647	84 582
Concours publics et subventions d'exploitation	77 115	81 586
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	4 533	2 996
Dons manuels	1 465	757
Mécénats	2 160	0
Legs, donations et assurance-vie	908	2 239
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	15 892	12 618
Utilisation de fonds dédiés	2 005	205
Autres produits	2 201	3 110
PRODUITS D'EXPLOITATION	545 979	506 364
Achats de marchandises (yc droits de douane)	32 791	33 547
Achats de matières premières et autres approvisionnements (yc droits de douane)	69 078	59 535
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	26	593
Autres achats et charges externes	88 104	83 591
Aides financières versées par l'entité	3 403	1 370
Impôts, taxes et versements assimilés	26 685	25 077
Salaires et traitements	183 432	175 631
Charges sociales	80 267	77 286
Dotations d'exploitation :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	12 935	12 883
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	4 429	2 702
Pour risques et charges : dotations aux provisions	10 314	11 360
Reports en fonds dédiés	19 746	21 079
Autres charges	10 491	10 715
CHARGES D'EXPLOITATION	541 701	515 370
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 278	-9 006
Bénéfice attribué ou perte transférée	48	47
Perte supportée ou bénéfice transféré	48	47
OPERATIONS EN COMMUN		
PRODUITS FINANCIERS	1 780	955
Produits financiers de participations	1 275	830
Autres intérêts et produits assimilés	311	80
Reprises sur provisions et transferts de charges	193	45
CHARGES FINANCIERES	223	781
Dotations financières aux amortissements et provisions	67	573
Intérêts et charges assimilées	154	208
Différences négatives de change	3	0
Charges nettes sur cession de VMP		
RESULTAT FINANCIER	1 556	174
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	5 834	-8 833

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS	67 539	1 787
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 562	1 459
Produits exceptionnels sur opérations en capital	56 532	
Correction d'erreur Baux à construction	9 357	
Reprises sur provisions et transferts de charges	88	328
CHARGES EXCEPTIONNELLES	57 145	360
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 455	358
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	46 690	2
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	10 394	1 427
BENEFICE OU PERTE	16 228	-7 406
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0
CHARGE DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

Les contributions volontaires en nature de l'exercice correspondent uniquement aux heures de bénévolat des dirigeants administrateurs. La Fondation estimant qu'il s'agit de montants non significatifs, elle n'a pas mis en place de dispositif permettant de les recenser.

III. ANNEXE

1. ACTIVITE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	7	5.2. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES	26
1.1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE.....	7	5.3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	26
1.2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS 2023	7	5.4. EFFECTIFS	26
2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	11	5.5. REMUNERATION DES DIRIGEANTS	27
2.1. PRINCIPES COMPTABLES	11	5.6. ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	27
2.2. CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION	15	5.7. ENGAGEMENTS SUR CONTRATS DE CREDIT BAUX	29
3. NOTE AU BILAN	16	5.8. REMUNERATIONS GLOBALES ET AVANTAGES VERSES DURANT L'EXERCICE AUX MANDATAIRES SOCIAUX	29
3.1. NOTE AU BILAN : ACTIF	16	5.9. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	30
◦ Immobilisations incorporelles	16	5.10. COMPTES EMPLOIS RESSOURCES	31
◦ Immobilisations corporelles	16		
◦ Immobilisations Financières.....	16		
◦ Créances Clients, Caisse Pivot ..	17		
◦ Créances reçues par legs ou donation	17		
◦ Autres créances	17		
◦ Valeurs mobilières de placement Erreur ! Signet non défini.			
3.2. NOTE AU BILAN : PASSIF	19		
◦ Fonds propres	19		
◦ Fonds reportés et dédiés	19		
◦ Provisions pour risques et charges	20		
◦ Emprunts.....	22		
◦ Echancier des dettes	22		
4. NOTE : COMPTE DE RESULTAT	23		
4.1. RESULTAT FINANCIER.....	23		
4.2. LEGS, DONATIONS.....	23		
4.3. RESULTAT EXCEPTIONNEL	24		
4.4. RESULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITE.....	25		
5. AUTRES INFORMATIONS	26		
5.1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE ...	26		

1. ACTIVITE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Présentation de l'activité

Issue de la transformation de l'Association de l'Hôpital Saint-Joseph fondée en 1919, la Fondation hôpital Saint-Joseph a été officiellement constituée et reconnue d'utilité publique le 22 mars 1977.

Aujourd'hui, elle gère plusieurs établissements sans but lucratif :

- Le Groupe hospitalier Paris Saint-Joseph,
- Un Institut de Formation en Soins Infirmiers, associant ainsi étroitement la formation de futurs professionnels de santé au développement d'une offre de soins diversifiée et de haute qualité,
- Et la Fondation « gestion propre » qui fait appel à la générosité du public.

La Fondation hôpital Saint-Joseph poursuit l'œuvre entreprise par les fondateurs de l'hôpital dans le même esprit de dévouement évangélique, de respect des consciences et de la morale catholique, avec le souci de répondre, dans l'application et le perfectionnement des techniques thérapeutiques, aux exigences de la déontologie médicale. La Fondation est profondément attachée aux valeurs d'accueil, d'éthique, de professionnalisme et d'esprit d'équipe portées par l'ensemble de ses personnels.

Le Groupe hospitalier Paris Saint-Joseph (GHPSJ), établissement principal de la Fondation, est issu en 2006, du rapprochement des activités sanitaires de trois hôpitaux du sud-parisien : Saint-Joseph (14e), Notre-Dame de Bon Secours (14e), Saint-Michel (15e), et depuis le 1^{er} janvier 2020 des activités sanitaires de l'hôpital Marie-Lannelongue.

Le GHPSJ pratique des tarifs conventionnés sans dépassement d'honoraires.

1.2. Événements significatifs 2023

➤ **Activité des Hôpitaux**

Les Hôpitaux Paris Saint-Joseph & Marie-Lannelongue (HPSJML) ont réalisé 112 839 séjours en 2023 (96 555 pour Saint Joseph et 16 284 pour Marie-Lannelongue) ; le nombre de séjours a fortement progressé par rapport à 2022 de + 4,7%. A noter une disparité entre l'évolution de l'activité d'hospitalisation conventionnelle qui a légèrement diminué de 0,1% et l'activité d'hospitalisation de jour qui a connu une forte croissance de + 9,3%, notamment grâce à l'activité de bilans.

Le capacitaire des hôpitaux n'a pas évolué en 2023, l'évolution du nombre de journées entre 2022 et 2023 est de 1,9%

Au niveau médical, l'année 2023 a été marquée par :

- ✓ La nomination des Dr Jérôme Le Pavec et Julien Guihaire en tant que professeurs des Universités Praticien Hospitalier (PU-PH) à l'Université de Paris Saclay site Marie-Lannelongue respectivement dans les disciplines pneumologie et chirurgie cardiaque.
- ✓ La nomination du Dr Philippe Azria en tant que chef de service de la Médecine Interne.
- ✓ La re-labellisation du Centre de référence de l'Hypertension Pulmonaire et du Centre de référence des Malformations Cardiaques Congénitales Complexes sur le site de Marie-Lannelongue
- ✓ La labellisation du Centre de Compétences des Maladies Pulmonaires Rares sur le site de Saint-Joseph
- ✓ La labellisation du centre d'évaluation et de traitement de la douleur sur le site de Saint-Joseph
- ✓ La labellisation de l'équipe multidisciplinaire en antibiothérapie sur le site de Saint-Joseph

1.3. Actualités 2023

Les Hôpitaux Saint-Joseph & Marie-Lannelongue ont retrouvé leur niveau de recettes d'avant crise sanitaire.

Les recettes de séjours, y compris la facturation des patients internationaux, sont supérieures au budget de 11,32 M€ soit + 3,4%, avec + 6,68 M€ pour Saint-Joseph (+2,8%) et + 4,64 M€ pour Marie-Lannelongue (+5%).

Les recettes de séjours à Marie-Lannelongue sont au-delà du dispositif transitoire de sortie de la garantie de financement appelé SMA (Sécurisation modulée à l'activité) d'environ 1 M€, les recettes sur Saint-Joseph étant largement au-dessus de la SMA avec + 20,76 M€ (la SMA ne comprenant par l'effet périmètre Saint-Vincent).

La dernière circulaire budgétaire 2023 (C4) a été déléguée le 10 mai 2024 et comprenait majoritairement des éléments attendus, dont notamment le complément du financement à la qualité 2023 (IFAQ), en amélioration, ainsi qu'une avance de trésorerie de 10 M€ en dotation immobilière.

Projets immobiliers :

Signature de l'acte de cession de Résistance en janvier 2023 pour 56,5 M€. Au 31/12/23, il reste 21 M€ de solde de créance à encaisser issue de cette cession. Dans le cadre de la poursuite du chantier de construction de l'hôpital Marie-Lannelongue dont la mise en service est prévue en 2026 :

- Participation à une augmentation de capital de 6,5 M€ de la SCI HML,
- Augmentation du compte courant envers la SCI HML pour 32 M€, dont le solde atteint 37 M€ au 31/12/23.

Restructuration du service de néonatalogie afin d'améliorer la qualité de prise en charge des patients et des familles.

Aménagement du local situé au 168-170 rue Raymond Losserand (Paris 14) afin d'accueillir l'activité de consultation d'ophtalmologie.

Poursuite des discussions avec les bailleurs sociaux concernant la réhabilitation du bâtiment Jeanne d'Arc et la construction de deux bâtiments destinés à des logements sociaux.

Correction d'erreur sur la comptabilisation des baux à construction et loyers capitalisés

La FHSJ envisageant de nouveaux projets immobiliers dans un futur proche a réexaminé le traitement comptable appliqué historiquement aux précédents baux à construction. Il apparaît notamment que sur certaines opérations anciennes :

- Le montant du loyer payé à la signature du bail a été reconnu intégralement en produit au moment de la signature du bail, au lieu d'être étalé de façon homogène sur la durée du bail ;
- Le produit graduel correspondant à la remise gratuite des constructions au bailleur par le locataire en fin de bail n'a pas été enregistré.

L'impact net de cette correction dans les comptes 2023 est un produit exceptionnel de 9 357 K€, présenté dans une rubrique distincte du résultat exceptionnel.

A compter de l'exercice clos au 31 décembre 2023, le traitement comptable appliqué est précisé dans la section « baux à construction » de la section 2.1 « Principes comptables ».

1.4. Evolution et perspectives d'avenir

PAO : mise en application des résultats 2023 et 2nd tour courant 2024.

Début des travaux d'aménagement du bâtiment Losserand (sous-sol et rez-de-chaussée) afin d'y accueillir les activités externes d'imagerie, laboratoire de prélèvement, gynécologie, chirurgie maxillo-faciale, ORL et stomatologie. Ouverture prévue mi-2025.

1.5. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

➤ Etude de rapprochement avec l'Institut Mutualiste Montsouris

A la demande de l'ARS à l'été 2023, l'Institut Mutualiste Montsouris et les Hôpitaux Paris Saint-Joseph et Marie-Lannelongue mènent une étude de rapprochement afin de consolider leur modèle partagé d'accès à des soins de qualité, pour tous.

L'Institut Mutualiste Montsouris et les Hôpitaux Paris Saint-Joseph-Marie-Lannelongue sont des Établissements de Santé Privé d'Intérêt Collectif (ESPIC) qui remplissent une mission de service public de santé dans le sud de Paris. Grâce à leurs 5 053 salariés dont plus de 684 praticiens, ils partagent les mêmes valeurs d'éthique et d'accueil de tous les patients et pratiquent des soins de qualité sans dépassement d'honoraires.

Dans un contexte financier de plus en plus difficile pour l'ensemble des établissements de santé depuis la crise COVID, ils souhaitent agir ensemble pour défendre leur modèle d'accessibilité des soins à tous et d'excellence médicale et scientifique. Dans cette optique, ils entament des négociations exclusives en vue d'un rapprochement leur permettant d'unir leurs savoir-faire et leurs réseaux en matière de soins, de recherche, d'innovation et d'enseignement.

Les contours d'un rapprochement pensé au bénéfice des patients et du personnel ont été présentés à l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Île-de-France qui a favorablement accueilli le principe et a demandé aux établissements de mener une étude médico-financière conjointe.

A ce titre, les premiers travaux définissant la méthode et le cadre de ce rapprochement ont débuté début 2024 avec un comité de coordination composé des équipes des trois structures,

Des « filières » ont été constituées, principalement selon une logique d'organes et de parcours patients. Les activités transversales se retrouvent dans plusieurs filières. Par ailleurs, certaines activités spécifiques devront être travaillées isolément.

Ces groupes par « filières » se réunissent afin de bâtir les éléments d'une répartition ou mise en commun des activités, en favorisant la logique médicale et la cohérence des parcours. Un cabinet d'expert en conduite de projet a été sélectionné par des membres du groupe de coordination pour accompagner les ateliers et coordonner la mise en commun d'éléments chiffrés d'activité, de ressources humaines et d'impact économiques.

➤ **Construction du nouvel Hôpital Marie-Lannelongue**

Compte tenu de la charge financière représentée par l'augmentation du besoin de financement inhérent à la construction du Nouvel Hôpital, des discussions avec la caisse nationale d'assurance maladie, la caisse régionale d'assurance maladie et l'agence régionale de santé en Ile de France, ont été menées et ont abouti à la signature d'un protocole d'accord final le 5 avril 2024, annulant et remplaçant le protocole initial du 13 février 2019.

Ce protocole définitif fixe le montant de la rétrocession à effectuer à la CRAMIF pour 2,35 M€, cette dernière consentant à un abandon de créance ayant pour fait générateur la signature du second protocole. L'impact de la diminution de l'obligation de rétrocession envers la CRAMIF pour 7 M€ et l'analyse de son traitement comptable seront donc à appréhender au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Les chiffres sont présentés en K€.

Les comptes annuels de la Fondation qui vous sont présentés comprennent les établissements suivants :

- La Fondation,
- Le Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph (GHPSJ) – Hôpital Saint-Joseph, Hôpital Marie-Lannelongue
- et l'IFSI (institut de formation en soins infirmiers).

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015, n°2016-07 du 04 novembre 2016 relatifs au plan comptable général, en tenant compte des dispositions réglementaires du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 de l'ANC relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ce dernier règlement est appliqué depuis l'exercice 2018.

➤ Les fonds dédiés

Le règlement de l'ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 de l'ANC prévoit notamment :

- Art. 132-3 : Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

Pour les immobilisations amortissables, l'entité peut rapporter en produits le montant des fonds dédiés affectés par les bailleurs de fonds à l'investissement sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations. Il s'agit d'un choix de méthode comptable applicable à l'ensemble des immobilisations amortissables et donnant lieu à une information dans l'annexe des comptes concernant la méthode retenue.

- Art.132-1 : La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds Dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

➤ **Les subventions d'investissements**

Les subventions d'investissement sont reportées au résultat au même rythme que la charge d'amortissement comptabilisée.

➤ **Les legs et donations obtenus et non encaissés**

Les legs ou donations sont comptabilisés à la date d'acceptation dans les comptes « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » et en « créances sur legs et donations » ainsi qu'en produit d'exploitation pour la contrepartie. Article 213-7 et 213-8 du règlement 2018-06 du 5 décembre 2018 de l'ANC. Les legs ou donations non encaissés sont ensuite reportés en « Fonds reportés legs et donations », les reports en fonds reportés viennent en diminution du produit des legs au compte de résultat. Le produit est constaté au moment de la vente du bien destiné à être cédé et de l'encaissement de la créance.

➤ **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont pratiqués selon la méthode dite « linéaire », en fonction des durées suivantes :

Immobilisations corporelles	Durée amortissement
Frais de 1 ^{er} établissement	5 ans
Logiciels	5 ans
Agencements et aménagements des terrains	20 ans
Structure des constructions	50 ans
Ravalement, Electricité	25 ans
Plomberie / Sanitaire, Menuiseries	25 ans
Agencements et aménagements des constructions	3 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillages	5 à 10 ans
Matériel d'enseignement et d'animation	5 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Mobilier	5 à 10 ans

➤ **Immobilisations financières**

Les immobilisations financières, notamment les titres de participation, sont valorisées au coût d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à leur valeur d'utilité, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'utilité est la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, corrigée des éventuelles plus ou moins-values latentes.

➤ **Stocks**

A leur date d'entrée dans le patrimoine de la Fondation HPSJ, les stocks sont enregistrés à leur prix d'achat, déduction faite des rabais remises et ristournes et TVA comprise (la Fondation ne récupère pas la TVA).

Les stocks sont inscrits au bilan suite à un inventaire réalisé en fin d'exercice et ils sont valorisés selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré (CUMP).

➤ **Créances clients**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues, ou auxquelles elles pourraient donner lieu. Cette provision est estimée au regard du recouvrement moyen obtenu, sur des créances de même nature, au cours des exercices antérieurs.

➤ **Valeurs mobilières de placement**

Les titres et valeurs mobilières de placement sont portés au bilan à leur coût d'acquisition.

En fin d'exercice, une comparaison est faite entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire pour les titres et valeurs mobilières en portefeuille au 31 décembre.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées globalement au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur de marché est inférieure au coût d'acquisition.

➤ **Indemnités de départ à la retraite**

Les indemnités de départ relèvent de la convention collective applicable dans le Groupe (CCN de 1951) et concernent les indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés.

Rappel des hypothèses de calcul :

- Age de départ à la retraite : Age taux plein
- Taux d'actualisation financière : 3,33%
- Taux moyen de revalorisation des salaires : 2,4%
- Taux de rotation du personnel : entre 1,5% et 25% ; il varie selon l'âge du salarié et la catégorie socio professionnelle
- Charges sociales : 60% des indemnités brutes de départs pour le personnel médical et 55% pour le personnel non médical

Les indemnités de départ relèvent du régime des prestations définies.

Les engagements de retraite et assimilés résultant de régimes à prestations définies font l'objet d'une provision évaluée sur la base d'un calcul actuariel réalisé au moins une fois par an par un actuaire indépendant.

La méthode des unités de crédits projetées est appliquée : chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation envers les salariés.

Les calculs intègrent les spécificités des différents régimes ainsi que les hypothèses de date de départ à la retraite, d'évolution de carrière et d'augmentation des salaires, la probabilité du salarié d'être encore présent dans la Fondation à l'âge de la retraite (taux de rotation du personnel, tables de mortalité...).

L'obligation est actualisée sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie : il s'agit du taux d'obligation d'entreprises notées AA pour une maturité supérieure à 10 ans (source : indice iboxx). Des gains et des pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèse sur les engagements ou les actifs financiers de régimes. Ces écarts sont reconnus en résultat selon la méthode du corridor définie par la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables RECO n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Ils sont amortis sur la durée moyenne résiduelle d'activité attendue des salariés pour la part excédant de plus de 10% la plus grande des valeurs suivantes :

- La valeur actualisée de l'obligation à la clôture,
- La juste valeur des actifs de régime à la clôture.

Les charges nettes de retraite et avantages assimilés sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période.

➤ Médailles du travail

Les programmes de médailles du travail, prévus le cas échéant par des accords d'entreprise, constituent des gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société. Elles sont provisionnées sur la base d'une évaluation actuarielle.

➤ Baux à construction

Un bail à construction est un contrat à titre onéreux d'une durée comprise entre 18 et 99 ans par lequel le propriétaire d'un terrain en cède l'usage à un locataire qui s'engage à y édifier des constructions (en règle générale gratuitement, sauf si une convention intervenue entre les parties définit différemment leurs droits respectifs sur ces biens). En fin de contrat, ces constructions reviennent au bailleur.

La FHSJ, en tant que bailleur, retient à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2023 l'application comptable suivante issue de la doctrine :

1. Pendant la durée du bail : le bailleur comptabilise sur toute la période de location :

- d'une part, les loyers perçus, le cas échéant ;

- d'autre part, un produit correspondant à la remise gratuite des constructions par le locataire en fin de bail, en contrepartie d'un compte de produits à recevoir.

La remise de l'immeuble au bailleur correspond à la rémunération en nature perçue en contrepartie de la mise à disposition du terrain. Cette rémunération, in fine, complète les loyers reçus pendant la durée du bail.

La valeur de la construction en fin de bail :

- résulte soit directement de sa valeur vénale en fin de bail telle qu'elle aurait pu être estimée au moment de la signature du bail, soit indirectement de la valeur de marché des loyers du terrain pendant la durée du bail ;

- à défaut de pouvoir déterminer de telles valeurs, elle peut correspondre à sa valeur résiduelle en fin de bail estimée à la date de signature du bail, c'est-à-dire à son coût de construction minoré des amortissements qui auraient été constatés par le bailleur si l'immeuble avait été inscrit à son actif durant le bail.

La FHSJ retient la valeur résiduelle estimée à la date de signature du bail pour les baux où elle est précisée, et comptabilise le produit à recevoir pendant toute la durée du bail.

Aucun produit à recevoir n'est constaté pour les baux à construction :

- Dont la valeur résiduelle à la date de signature du bail est nulle ;
- Dont la valeur résiduelle à la date de signature du bail n'est pas indiquée, la FHSJ estimant que la durée d'amortissement des immeubles est supérieure ou égale à la durée du bail à construction.

2. À l'expiration du bail : la construction remise au bailleur est enregistrée en immobilisations par le crédit du compte « produits à recevoir » ainsi constitué.

2.2. Changement de méthode de présentation

Les comptes annuels qui vous sont présentés ne comportent pas de changement de méthode par rapport à celles de l'exercice précédent.

3. NOTE AU BILAN

3.1. Note au bilan : Actif

- Immobilisations incorporelles

Chiffres exprimés en K€	Au 31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2023
Frais d'établissement	1 720			1 720
Logiciels	18 251	870		19 121
Fonds de commerce	2 600		100	2 500
Autres immobilisations incorporelles	2 660			2 660
Immobilisations en cours	359	7		366
Valeurs brutes	25 590	877	100	26 367
Amortissements et dépréciations	19 306	1 291		20 597
Valeurs nettes	6 284	-414	100	5 770

- Immobilisations corporelles

Chiffres exprimés en K€	Au 31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2023
Terrains	140 899		46 683	94 216
Constructions	81 857	4 341	100	86 098
Matériels et outillages	93 777	4 972		98 749
Installations générales et mobiliers	38 724	963		39 687
Immobilisations en cours	5 598		511	5 087
Valeurs brutes	360 855	10 276	47 294	323 837
Amortissements et dépréciations	158 527	11 545	94	169 980
Valeurs nettes	202 328	-1 269	47 200	153 857

- Immobilisations Financières

Chiffres exprimés en K€	Au 31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2023
Participations	32 605	6 500		39 105
Créances rattachées à des participations	22 431		5 044	17 387
Autres immobilisations financières	6 882		347	6 535
Valeurs brutes	61 918	6 500	5 391	63 027
Dépréciations	619	53	430	629
Valeurs nettes des immobilisations financières	61 299	6 447	5 348	62 398

Les titres de participations se composent des titres de la SCI Saint-Joseph (30 505 K€), des titres de la SCI HML (7 500 K€), des titres de la SCI Pomme d'api (1 100 K€). L'augmentation de 6 500 K€ des participations correspond à l'augmentation des titres de la SCI HML.

Les créances rattachées à des participations concernent la SCI Saint-Joseph pour 7 031 K€, la SCI Marie Lannelongue pour 9 501 K€, la SCI API pour 855 K€.

Les autres immobilisations financières se composent principalement de titres de SCPI (3 016 K€), du GIE GHPSJ/VINCI (20 K€), des actions Carmat (750 K€) et Kardiozis (293 K€), et de la créance ART.50 envers l'ARS (1 789 K€).

Créance ART.50 : Le 30 décembre 2021 un contrat de soutien à l'investissement et à la transformation du service public hospitalier a été signé avec l'ARS. Une dotation pour restauration des marges financières a été attribuée à la Fondation pour un montant de 2 981 K€, les versements prévisionnels s'étaleront jusqu'en 2029 et s'élèveront à 298 K€ par an. Cette dotation est comptabilisée en « autres créances immobilisées ».

Le 20 novembre 2023 la Fondation a reçu 298 K€ au titre de 2023. Le solde à percevoir s'élève à 1 789 K€.

• Créances Clients, Caisse Pivote

Les créances clients et comptes rattachés se composent des créances envers les patients et organismes. Les créances envers la caisse pivot s'élèvent à 73 920 K€ et se composent des recettes d'activité (recettes de titre 1).

Toutes ces créances ont une échéance inférieure à douze mois.

• Créances reçues par legs ou donation

Au 31/12/2023 les créances reçues par legs s'élèvent à 425 K€ et concernent principalement des actifs des legs Potier (185 K€) et Thiercelin (250 K€), reversés à la Fondation Saint Joseph en 2024.

• Autres créances

En K€	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Créances sociales et fiscales	4 083	3 481
Autres créances	88 650	9 347
TOTAL	92 733	12 828

Les créances sociales et fiscales se composent principalement d'IJSS pour 3 192 K€.

Les autres créances regroupent 3 078 K€ de frais de formation en attente de remboursement par les organismes, 512 K€ de créances du Fonds de Dotation Marie-Lannelongue, 600 K€ de comptes courants AMT, 36 950 K€ de créances sur immobilisation pour la SCI HML, 21 470 K€ correspondant au solde de la vente du terrain Résistance (site HML), 24 290 K€ de produits à recevoir correspondant à la valeur des constructions données à bail à construction au 31/12/2023.

Toutes les autres créances ont une échéance inférieure à douze mois, à l'exception de celles issues des baux à construction.

• Echancier des créances

CREANCES	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	17 387		17 387
Prêts			
Autres immobilisation financières	6 535	298	6 237
Clients douteux ou litigieux	2 421	2 421	
Autres créances clients	90 385	90 385	
Créance représentative des titres prêtés			
Personnel et compte rattachés	560	560	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 262	3 262	
Etat, autres collectivités : impôts sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	258	258	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupes et associés	37 550	37 550	
Débiteurs Divers	50 459	26 160	24 289
Charges constatées d'avance	1 080	1 080	
TOTAL DES CREANCES	209 897	161 974	47 913

• Valeurs mobilières de placement

Elles sont uniquement constituées de placements de trésorerie et ne présentent pas de risque de pertes de valeur.

3.2. Note au bilan : Passif

- Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture 01/01/2023	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	38 032				38 032
Fonds propres avec droit de reprise	0				0
Ecart de réévaluation	167 415				167 415
Réserves	54 219				54 219
Report à nouveau	(114 465)	(7 406)			(121 870)
Excédent ou déficit de l'exercice	(7 406)	7 406	16 228		16 228
Situation nette	137 795	0	16 228	0	154 024
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement	8 515		1 286	(1 390)	8 411
Provisions réglementées					0
TOTAL	146 310	0	17 514	(1 390)	162 435

Variation des fonds propres

Le conseil d'administration du 22 juin 2023 a décidé d'affecter le résultat de – 7 406 K€ de 2022 en report à nouveau.

- Fonds reportés et dédiés

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture 01/01/2023	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture 31/12/2023	
			Montant global	Dont rembourse- ments		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation : restructuration du GHPSJ	117 836	17 778				135 614	
Contributions financières d'autres organismes :							
Ressources liées à la générosité du public	3 535	1 968	2 003			3 500	
Total des Fonds Dédiés et Reportés	121 371	19 746	2 003		0	139 114	

➤ **Fonds dédiés de restructuration du GHPSJ**

Le 30/07/2019 l'ARS s'est engagée à verser une aide financière de 109,4 M€ au titre du regroupement du Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph et de l'Hôpital Marie-Lannelongue et de la reconstruction de l'hôpital Marie-Lannelongue. Cette aide est destinée à couvrir une partie des surcoûts exceptionnels associés au rapprochement des hôpitaux et à la reconstruction de Marie-Lannelongue L'échéancier de cette aide a été défini et s'étalera de 2020 à 2031. En 2023, les fonds reçus s'élèvent à 21 235 M€, dont 10 M€ en avance sur l'échéancier prévu initialement.

Suivi des fonds dédiés à la restructuration du GHPSJ en K€	31/12/2022	31/12/2023
Fonds dédiés en début d'exercice	98 395	117 836
Fonds dédiés à la restructuration reçus	22 735	21 235
Fonds dédiés utilisés durant l'exercice	3 294	3 457
Fonds dédiés en fin d'exercice	117 836	135 614

➤ **Fonds reportés liés aux legs ou donations et dons manuels**

en K€	A l'ouverture 01/01/2023	Augmentation	Diminution	A la clôture 31/12/2023
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	458		458
Fonds reportés liés aux dons	3 535	1 510	2 003	3 042
Total des Fonds reportés	3 535	1 968	2 003	3 500

● **Provisions pour risques et charges**

en K€	Dotations	Reprises	31/12/2023	
Autres provisions réglementées				
Provisions réglementées				
Provision pour amiante	4 649	88	4 561	
Autres provisions pour risques (1)	19 862	8 144	1 106	26 900
Provisions pour médailles du travail	1 126	248	190	1 184
Provisions pour risques et charges	25 637	8 391	1 384	32 645
Provisions pour indemnités de départ à la retraite (2)	20 366	1 933	2 032	20 267
Total provisions pour risques et charges	46 003	10 324	3 416	52 912

(1) Autres provisions pour risques

en K€	Au 31/12/2023
Provisions pour litiges fournisseurs	569
Provisions pour litiges sociaux	15 047
Provisions pour risque métier	2 157
Provisions risques fusion	739
Autres provisions	8 388
Autres provisions pour risque	26 900

(2) Provisions pour indemnités de départ à la retraite

La variation de la provision pour engagement de retraite et médailles du travail se décompose comme suit :

en K€	Indemnités de départ en retraite	Médailles du travail	Total
Provision de début d'année : 01/01/2023	20 366	1 126	21 492
Transfert de provision			0
Charge de l'année	1 933	248	2 181
Prestations payées par l'employeur	(2 032)	(190)	(2 222)
Contribution employeur de l'année			
Provision de fin d'année : 31/12/2023	20 267	1 184	21 451

La valeur des engagements hors bilan des pertes et gains actuariels restants à amortir est au 31/12/2023 de 4 865 K€ contre 4 007 K€ au 31/12/2022.

• Emprunts

Intitulés en K€	Montant Prêt	Durée	Dettes au 31/12/2022	Nouvelles mobilisations	Remboursements 2023	Dettes au 31/12/2023
EMPRUNT LCL 2017	5 500	7 ans	1 597		797	800
BNP	700	10 ans	119		78	41
BNP 2018	5 000	5 ans	1 096		1 012	84
CEE URGENCES	5 767	10 ans	1 899		584	1 315
EMPRUNT CEE 2016	3 500	5 ans	534		534	0
BNP 2019	5 000	5 ans	2 268		1 005	1 263
BNP 2020	3 500	13 ans	2 205		582	1 623
CCO 2021	3 500	5 ans	2 801		700	2 101
BNP 2022	4 000	7 ans	3 723		557	3 166
HML - LBP	2 000	10 ans	977		224	753
HML -SG (travaux)	4 000	10 ans	1 104		462	642
HML - SG	2 500	7 ans	869		425	444
Intérêts Courus			56			12
TOTAL			19 248	0	6 960	12 244

• Echancier des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	6	6		
à plus d'1 an à l'origine	12 237	5 504	6 439	294
Emprunts et dettes financières divers	19	19		
CPAM – Avance remboursable	5 300	2 300	3 000	
Avances et acomptes reçus	2 692	2 692		
Fournisseurs et comptes rattachés	40 537	40 537		
Personnel et comptes rattachés	17 989	17 989		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 379	24 379		
Etat et autres collectivités publiques :				
Taxe sur la valeur ajoutée	161	161		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	4 219	4 219		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 704	2 704		
Groupe et associés				
Autres dettes	19 693	19 693		
Dettes rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	13 436	13 436		
TOTAL DETTES	143 372	133 639	9 439	294

4. Note : Compte de Résultat

4.1. Résultat financier

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Revenus de placement	1 275	830
Charges d'intérêt sur emprunt	-154	-208
Reprises sur provisions et transferts de charges	193	45
Autres intérêts, produits et charges assimilés	311	80
Dotations aux provisions	-67	-573
Charges nettes sur cession VMP	3	0
RESULTAT FINANCIER	1 561	174

4.2. Legs, donations

PRODUITS	Montant 31/12/2023
Montant perçu au titre d'assurance-vie	
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	908
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	508
CHARGES	Montant 31/12/2023
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	
SOLDE	1416

4.3. Résultat exceptionnel

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Dotations aux provisions nettes		328
Quote part Subvention Investissements	1 552	1 459
Correction Baux à construction *	9 357	
VNC des éléments d'actifs cédés	-56 507	
Produits de cessions d'actifs	56 533	
Divers	-541	-360
RESULTAT EXCEPTIONNEL	10 394	1 427

Modalité d'application de la correction

La correction de la comptabilisation des loyers capitalisés encaissés à la signature du bail intervient à compter du 01/01/2023. Une charge exceptionnelle a été enregistrée en contrepartie d'un produit constaté d'avance, afin de refléter la part des loyers restant à reconnaître sur la durée restante du bail. A partir de 2023, chaque exercice, le loyer annuel sera comptabilisé en produit d'exploitation en diminution des produits constatés d'avance jusqu'à la fin du bail.

Par ailleurs, la valeur résiduelle des constructions est aussi corrigée au 01/01/2023, pour reconstituer le montant de la période écoulée via un produit exceptionnel, en contrepartie d'un produit à recevoir. A partir de l'exercice 2023, la constitution annuelle de la valeur résiduelle sera comptabilisée chaque année par un produit d'exploitation et augmentera ainsi la valeur du produit à recevoir jusqu'à la fin du bail.

L'impact net de la correction d'erreur représente un produit exceptionnel de 9 358 K€ au titre de l'exercice 2023.

Preneur	Construction concernée	Date du bail	Date de fin du bail	Durée en années	Loyers capitalisés encaissés à la signature des baux	Valeurs résiduelles inscrites au bail	Loyers restants au 01/01/2023	Loyer annuel comptabilisé en produit d'exploitation à partir de 2023	Reprise valeur résiduelle périodes écoulées au 01/01/2023	Valeur résiduelle annuelle comptabilisée en produit d'exploitation à partir de 2023
Hôpital Leopold Bellan	Baliment Bellan	04/02/2013	04/02/2063	50	6 000 000	5 250 000	4 810 849	120 000	1 040 507	105 000
Clinique Arago	Baliment Arago	14/12/2012	14/12/2062	50	5 500 000	3 600 000	4 394 274	110 000	723 748	72 000
AURA	Baliment AURA	11/12/2012	11/12/2062	50	4 700 000	2 428 571	3 754 334	94 000	488 642	48 571
INTERPARKING France	Parking	01/02/2013	31/01/2025	12	5 300 000	0	919 635	441 667	0	0
SAINTE MARIE (DEXIA/INTERCOOP)	Batiment Sainte-Marie	06/07/2005	05/07/2060	55		9 400 000	0	0	2 990 675	170 909
3F Résidences	Batiment Les Marronniers	29/04/1977	17/06/2031	55		292 550	0	0	243 104	
Logement Urbain	Foyer Jeunes travailleurs	11/04/1994	10/04/2059	65		3 048 980	0	0	1 348 234	46 907
SCI Saint-Joseph	Batiments Hôpital Saint-Joseph	15/02/1996	31/12/2025	30		18 232 902	0	0	16 401 592	609 880
Totaux					21 500 000	42 253 003	13 879 092	786 667	23 236 502	1 053 288
							Correction en exceptionnel au 01/01/2023		Correction en exceptionnel au 01/01/2023	

Le résultat exceptionnel 2023 est également impacté par la cession de la parcelle « Résistance » au Plessis-Robinson. Cette cession, intervenue en janvier 2023, implique un engagement de rétrocession envers la CRAMIF, selon les termes du protocole initial signé en 2019 pour un montant de 9,4M€ enregistré dans la rubrique « VNC des éléments d'actifs cédés ».

4.4. Résultat par secteur d'activité

K€	Fondation Saint-Joseph			
	GHPSJ	IFSI	Gestion propre	Total FHPSJ
2023				
Produits d'exploitation	527 758	3 730	7 164	538 652
Charges d'exploitation	(490 287)	(3 503)	(535)	(494 325)
EBE	37 471	227	6 629	44 327
Amort/ prov	(21 711)	(402)	(194)	(22 307)
Fonds dédiés	(17 925)	-	183	(17 742)
Résultat d'exploitation	(2 165)	(175)	6 618	4 278
Résultat financier	477	-	1 079	1 556
Résultat exceptionnel	1 025	12	9 357	10 394
Résultat net	(663)	(163)	17 054	16 228
2022				
Produits d'exploitation	495 235	3 797	2 555	504 587
Charges d'exploitation	(463 534)	(3 356)	(513)	(467 393)
EBE	31 701	451	2 042	34 194
Amort/ prov	(22 512)	(37)	(208)	(22 757)
Fonds dédiés	(19 834)	-	(609)	(20 443)
Résultat d'exploitation	(10 646)	414	1 225	(9 006)
Résultat financier	(590)	-	764	174
Résultat exceptionnel	1 424	3	-	1 427
Résultat net	(9 812)	417	1 989	(7 406)

5. Autres informations

5.1. Contributions Volontaires en Nature

Une équipe de bénévoles intervient auprès des patients en leur proposant des activités culturelles, (jeux, lectures...). Ces contributions n'ont pas été valorisées, le montant étant non significatif.

5.2. Informations relatives aux parties liées

Parties liées	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions conclues avec la partie liée
SCI Saint-Joseph (filiale)	Mise à disposition des locaux	13 458
Association Marie-Thérèse	Mise à disposition de personnels, de locaux et autres prestations de services	2 154
	Achat de médicaments et autres dispositifs médicaux	50 370
GCS	Achat de prestation de service de service en lien avec la gestion des médicaments	7 127
PUI La Cité Hospitalière		
	Mise à disposition de personnels, de locaux et autres prestations de services	7 157
TOTAL		80 266

5.3. Honoraires des commissaires aux comptes

En application du décret n° 2008-1487 en date du 30 décembre 2008, le tableau ci-dessous présente les honoraires TTC du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2023.

Commissaires aux comptes en K€	2023	2022
Certification, examen des comptes sociaux	122	118
Certification, examen des comptes combinés	10	9
Services autres que la certification des comptes	13	7
TOTAL	145	127

5.4. Effectifs

Effectif moyen	2023	2022
Cadres	835	815
Employés	2 711	2 669
TOTAL	3 546	3 484

5.5. Rémunération des dirigeants

Les trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés de la Fondation Hôpital Saint-Joseph sont : le Président, le Trésorier et le Directeur Général.

Le Président et le trésorier étant bénévoles ils ne perçoivent aucune rémunération de la part de la Fondation. Seul le Directeur Général est rémunéré mais la présentation de sa rémunération dans le cadre de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 reviendrait à divulguer une rémunération individuelle.

5.6. Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS FINANCIERS Année 2023 en K€	
Engagements – Cautions – Hypothèques donnés	
Nantissement, par la Fondation Hôpital Saint-Joseph, d'un contrat de capitalisation BNP PARIBAS à hauteur de 40% du prêt, en garantie d'un emprunt de 0,7 M€, souscrit auprès de la BNP en date du 01/08/2015 pour une durée de 10 ans, pour le financement des travaux liés au projet de Stérilisation. Le capital restant dû au 31/12/2023 est de :	40
Cautions solidaire de la Fondation en faveur de CICOBAIL pour garantir le remboursement par la SCI Saint-Joseph du prêt de 24 M€, souscrit pour une durée de 25 ans pour financer les travaux du BC-B1, majoré des intérêts, intérêts de retard éventuels, commission, indemnités, frais et accessoires. Le capital restant dû au 31/12/2023 est de :	14 604
Nantissement, par la Fondation Hôpital Saint-Joseph, d'un compte titre à hauteur de 1 000 K€, en garantie d'un emprunt de 2 M€, souscrit auprès de la LBP en date du 20/03/2017 pour une durée de 10 ans. Le capital restant dû au 31/12/2023 est de :	752
Cautions Hypothécaire de la Fondation en faveur de CEE pour garantir le remboursement par la SCI Saint-Joseph du prêt de 14 M€, souscrit pour une durée de 13 ans pour financer les travaux du BC-B1, majoré des intérêts, intérêts de retard éventuels, commission, indemnités, frais et accessoires. Le capital restant dû au 31/12/2023 est de :	12 538
Cautions Hypothécaire de la Fondation en faveur de CEE pour garantir le remboursement par la SCI Saint-Joseph du prêt de 6,2 M€, souscrit pour une durée de 9 ans pour financer les travaux du BC-B1, majoré des intérêts, intérêts de retard éventuels, commission, indemnités, frais et accessoires. Le capital restant dû au 31/12/2023 est de :	5 259
Cautions Hypothécaire de la Fondation en faveur de ARKEA pour garantir le remboursement par la SCI Saint-Joseph du prêt de 10 M€, souscrit pour une durée de 13 ans pour financer les travaux du BC-B1, majoré des intérêts, intérêts de retard éventuels, commission, indemnités, frais et accessoires. Le capital restant dû au 31/12/2023 est de :	8 907
Cautions Hypothécaire de la Fondation en faveur de ARKEA pour garantir le remboursement par la SCI Saint-Joseph du prêt de 6,2 M€, souscrit pour une durée de 9 ans pour financer les travaux du BC-B1, majoré des intérêts, intérêts de retard éventuels, commission, indemnités, frais et accessoires. Le capital restant dû au 31/12/2023 est de :	5 259
Cautions Hypothécaire de la Fondation en faveur de ARKEA pour garantir le remboursement par la SCI Saint-Joseph du prêt de 4 M€, souscrit pour une durée de 12 ans pour financer les travaux du BC-B1, majoré des intérêts, intérêts de retard éventuels, commission, indemnités, frais et accessoires. Le capital restant dû au 31/12/2023 est de :	3 594
Cautions Hypothécaire de la Fondation envers le CAIDF pour garantir le remboursement par la SCI Saint-Joseph	6 680

du prêt de 14,4 M€, souscrit pour une durée de 20 ans pour financer les travaux du BC-B1, majoré des intérêts, intérêts de retard éventuels, commission, indemnités, frais et accessoires. Le capital restant dû au 31/12/2023 est de :	
Caution solidaire de la Fondation envers le CCO pour garantir le remboursement par la SCI Saint-Joseph du prêt de 3 M€, souscrit pour une durée de 13 ans pour financer les travaux des Urgences, majoré des intérêts, intérêts de retard éventuels, commission, indemnités, frais et accessoires. Le capital restant dû au 31/12/2023 est de :	2 335
Caution hypothécaire de la Fondation en garantie de la Tranche 1 uniquement des investissements de la SCI HML : consente un privilège de prêteur de deniers de premier rang sur le Terrain Gaillée pour un montant en principal de vingt-cinq millions d'Euros (25.000.000 EUR) (accessoires à 12% maximum) conformément aux stipulations de l'article 27 du Contrat de Prêt signé le 21/07/2021	25 000
Caution hypothécaire en garantie de la Tranche 2 uniquement des investissements de la SCI HML : consente une hypothèque conventionnelle de deuxième rang sur le Terrain Gaillée, à la suite du privilège de prêteur de deniers, pour un montant en principal maximum de quarante millions d'Euros (40.000.000 EUR) (accessoires à 12% maximum) (promesse d'hypothèque dans le Contrat de Prêt et hypothèque dans l'acte d'acquisition du Terrain Gaillée) conformément aux stipulations de l'article 27 du Contrat de Prêt signé le 21/07/2021	40 000
Nantissement de premier rang et sans concurrence sur les Parts Sociales que la FONDATION HOPITAL SAINT-JOSEPH a au sein de la SCI HLM, aux charges et conditions convenues à l'article 31 du Contrat de Prêt, et ce pour sûreté et garantie de la bonne exécution et du complet paiement à bonne date des Obligations Garanties (tel que ce terme est défini dans le Contrat de Prêt signé le 21/07/2021)	1 000
Nantissement de créances au 31 décembre 2023 que la FONDATION HOPITAL SAINT-JOSEPH détient ou détiendra à l'encontre de la SCI HLM résultant de tous dividendes et autres produits au titre des Parts Sociales nanties et de tous prêts consentis à la SCI HML, aux charges et conditions convenues à l'article 32 du Contrat de Prêt, et ce pour sûreté et garantie de la bonne exécution et du complet paiement à bonne date des Obligations Garanties (tel que ce terme est défini dans le Contrat de Prêt signé le 21/07/2021)	9 501
Autres Engagements	
Engagements en matière de pensions, Pertes et gains actuariels restant à amortir au 31/12/23 :	4 865
A compter du 21 mars 2024, la Fondation Hôpital Saint-Joseph a accordé son soutien financier à l'Association Marie-Thérèse et à la SCI Saint-Joseph pour faire face aux besoins liés à leur exploitation	
Engagements de consommer le Don des Filles de Charité reçu pour 464 000 €	-
TOTAL	140 334
-dont les filiales (SCI Saint-Joseph)	59 176
-dont les filiales (SCI HML)	75 501
Autres Engagements	
La cession de l'ensemble immobilier par la CRAMIF a été homologuée par le TGI de Nanterre le 01/03/2019, La CRAMIF, l'ARS et la CPAM apportent leur soutien financier total de 9,3 M€ sous condition de construire un nouveau bâtiment à horizon 3-5 ans et de s'adosser à un autre établissement. Sur ce montant, 7,8 M€ constituent une avance remboursable suivant l'échéancier (2022= 500 K€, 2023 = 2000 K€, 2024= 5300 K€), totalement, ou en cas de revente totale ou partielle, par prélèvement sur le prix de vente de l'ensemble immobilier	5 300
Accompagnement financier de l'ARS IDF au titre du regroupement du Groupe Hospitalier Paris Saint-Joseph et de l'hôpital Marie-Lannelongue en un ensemble unique et de la reconstruction de l'hôpital Marie-Lannelongue (courrier ARS 30/07/19 - Echéancier de versement 2020 à 2031). En 2023 l'ARS a versé 10 M€ en avance sur les échéances futures Le montant de cet engagement reçu s'élève, au 31/12/2023 à :	39 200
Conventions pluriannuelles de mécénat portant sur la construction d'un immeuble de logements sur le site actuel de l'hôpital Marie-Lannelongue mis à disposition des personnels de la Fondation hôpital Saint-Joseph. Le montant de cet engagement reçu s'élève, au 31/12/2023 à :	8 640

5.7. Engagements sur contrats de crédit baux

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL							
Poste du bilan en K€	Redevances payées TTC		Redevances restantes à payer TTC				Prix d'achat résiduel TTC
	de l'exercice	cumulée	A moins d'1 an	=1 an à 5 ans	= 5 ans	Total à payer	
Installations techniques, matériel et outillage	4 274	45 703	2 997	5 200	566	8 763	491
Autres immobilisations							
TOTAL	4 274	45 703	2 997	5 200	566	8 763	491

5.8. Rémunérations globales et avantages versés durant l'exercice aux mandataires sociaux

Les activités exercées par les mandataires sociaux pour le conseil d'administration ne font l'objet d'aucune rémunération.

5.9. Compte de résultat par origine et destination

Produits et charges par origine et destination- en K€	EXERCICE 2023		EXERCICE 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par Origine				
1-Ressources collectées auprès du public				
1.1 Cotisations liés à la générosité du public				
1.2 Dons et legs collectés				
- Dons manuels non affectés		-	-	-
- Dons manuels affectés	1 465	1 465	757	757
- Legs et autres libéralités non affectés	450	450	1 790	1 790
- Legs et autres libéralités affectés	2 618	2 618	449	449
1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		-		
2 - Produits non liés à la générosité du public				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contribution financière sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	539 918		418 325	
3-Subventions et autres concours publics	77 115		83 018	
4- Reprises sur provisions et dépréciations	5 653		4 562	
5 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	2 005		205	205
TOTAL	629 224	4 533	509 106	3 201
Charges par destination				
1- Missions sociales				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	540 246	2 005	450 979	1 995
- Versements à d'autres organismes agissant en France				
1.2 - Réalisées à l'étranger				
-Actions réalisées directement				
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes				
2- Frais de recherche de fonds				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	19	19	22	22
2.2 Frais de recherches d'autres ressources				
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés				
2.3 Charges liées à la recherche des subventions et autres concours public				
3- Frais de fonctionnement	38 175		29 797	
4- Dotation aux provisions et dépréciation	14 810		14 635	
5- Impôts sur les bénéfices				
6- Report en fonds dédiés de l'exercice	19 746	486	21 079	1 638
TOTAL	612 996	2 510	516 512	3 655
Excédent ou Déficit	16 228	2 023	(7 406)	(454)
Contribution volontaires en nature - en K€				
	EXERCICE 2022		EXERCICE 2023	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine				
1- Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat				
Prestation en nature				
Dons en nature				
2- Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3- Concours publics en nature				
Prestation en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-	-	-	-
Charges par destination				
1- Contribution volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2- Contribution volontaire à la recherche et fonds				
3- Contributions volontaires au fonctionnement				
TOTAL	-	-	-	-

5.10. Comptes emplois ressources 2023

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2023	31/12/2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2023	31/12/2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	2005	1995	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels non affectés	0	0
1.2 Réalisées à l'étranger			- Dons manuels affectés	1 465	757
- Actions réalisées par l'organisme			- Legs et autres libéralités non affectés	450	1 790
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			- Legs et autres libéralités affectés	2 618	449
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	19	22			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL DES EMPLOIS	2024	2017	TOTAL DES RESSOURCES	4 533	2 996
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	486	1 638	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		289
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	2 023		DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		454
TOTAL	4 533	3 655	TOTAL	4 533	3 655

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	253	707
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	2 023	-454
(-) Investissements et (-) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	0
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	2 276	253

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2023	31/12/2022	RESSOURCES DE L'EXERCICE	31/12/2023	31/12/2022
EMPLOIS DE L'EXERCICE			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			Bénévolat	0	
Réalisées en France	0		Prestations en nature		
Réalisées à l'étranger			Dons en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS					
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL	0	0	TOTAL	0	0

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	31/12/2023	31/12/2022
FONDS DEDIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	1 919	486
(-) Utilisation	0	205
(+) Report	486	1 638
FONDS DEDIES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	2 405	1 919